

Le Préfet
Directeur du Cabinet

Paris le **2 JAN. 2017**

Le ministre de l'intérieur

à

Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les préfets
Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône

et pour information à
Monsieur le Préfet, directeur général de la police nationale
Monsieur le Général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale

NOR : INTS1638692J

OBJET : Instruction relative à la présentation de l'accidentalité routière de l'année 2016.

La présentation du bilan provisoire de l'accidentalité routière de l'année 2016 fera l'objet d'une conférence de presse du niveau ministériel à la fin du mois de janvier 2017. Ce bilan s'appuiera, comme chaque année, sur les données consolidées des premiers mois de l'année mais également sur les données provisoires des derniers mois de 2016.

Il convient dès lors de veiller au respect des délais de transmission des remontées rapides de la fin de l'année et à la fiabilité de celles-ci, pour permettre à l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) de réaliser ce bilan.

Par ailleurs, afin de garantir la cohérence des données présentées tant au niveau national que local, je vous demande de surseoir à la présentation des résultats locaux jusqu'à la communication ministérielle.

Vous voudrez bien porter à ma connaissance toutes difficultés rencontrées dans l'application de cette instruction.



Jean-Luc NEVACHE